



Agents autorisés – Aux entrepositaires
Membres du conseil d'administration de la FPPQ – Association des emballeurs de pommes du Qc

22 septembre 2011

Programme d'assurance qualité

Le programme d'assurance qualité a débuté le **LUNDI 12 SEPTEMBRE 2011**. Voici les procédures d'inspection convenues au comité de gestion qui seront appliquées par les inspecteurs de Gestion Qualiterra.

- Les inspecteurs de Qualiterra peuvent inspecter tous les lots de pommes du Québec emballées qui sont chez les agents autorisés que le poste soit en activité d'emballage ou non.
- Les tables d'échantillonnage tiennent compte de la grosseur du lot et sont valables pour un petit comme pour un gros lot ;
- Les retours de marchandises doivent être bien identifiés **AVANT** que l'inspecteur ne procède à la prise d'échantillons. Une fois le lot échantillonné et inspecté, il est **TROP TARD** pour décider que finalement le lot était un retour de magasin ;
- Une fois qu'un lot a été inspecté, il n'est pas possible d'éliminer les résultats de l'inspection alléguant que le lot sera détourné vers la transformation ;
- Les inspecteurs réaliseront les inspections selon les journées et heures précisées dans les conventions. Si au moment où l'inspecteur arrive au poste, le poste n'est pas en opération, l'inspecteur tentera d'appeler un responsable du poste. Jusqu'à trois numéros de téléphone seront essayés. **Les numéros de téléphone doivent être fournis par télécopieur (450.679.5595) ou par courriel (qualiterra@quaterra.ca) à Gestion Qualiterra par chacun des postes d'emballage en début de saison sinon, les inspecteurs de Gestion Qualiterra utiliseront les numéros de l'année antérieure.** Jusqu'à 30 minutes seront accordées à l'emballeur pour se déplacer et venir ouvrir le poste pour l'inspection. Si personne ne peut être rejoint ou que la personne ne veut se déplacer pour ouvrir à l'inspecteur, 15 points de démerite seront donnés tel que prévu à l'Annexe C de la Convention ;
- Des inspections portant uniquement sur la fermeté seront aussi réalisées;
- **Date d'emballage** doit être sur les caisses **en jours juliens (article 6.12 de la Convention)**;
- Autocollant PLU Pommes Qualité Québec **doit être apposé** sur les pommes destinées en cellule à compter de la variété McIntosh.

Les mêmes critères de qualité sont en application depuis l'homologation par la RMAAQ le **30 novembre 2010**. Seulement une modification au calibre des pommes destinée pour la commercialisation de la Pompouce **est à prévoir. Ainsi, le calibre s'établira à un minimum de 2 3/8 pouces, mais les pommes doivent toujours avoir un calibre inférieur à 2 1/2 pouces** dès son homologation par la RMAAQ.

Modifications aux critères de qualité :

Critères de qualité		A compter du 30 novembre 2010	
		A la réception au poste d'emballage	Après emballage
		2011	2011
Fermeté après emballage	McIntosh – Cortland et autres tardives	12.5 lb	12 lb
	Spartan – Empire	13.5 lb	13 lb
Calibre	Calibre minimum	2,5 pouces	2,5 pouces

Les contenants de pommes destinés aux CPE et/ou garderies doivent **ABSOLUMENT** avoir l'autocollant Pompouce. Si vous n'avez pas commandé vos autocollants l'année dernière, ils sont disponibles auprès de l'AEPQ au 450 991-1005. **SI LES CONTENANTS NE SONT PAS IDENTIFIÉS, ILS SERONT INSPECTÉS SUR LA BASE DU CALIBRE MINIMAL À 2 1/2 POUCES.**

Comme l'an passé, tout lot de pommes dont la fermeté après emballage est inférieure à plus de ½ livre à la norme minimale devra être déballé et détourné vers la transformation. Les pommes devront être payées au producteur selon les prix fixés à l'état frais et aucun frais ne pourra être chargé au producteur.



Attention

Cette année encore, les inspecteurs de Qualiterra prendront note des quantités de pommes qui sont mises de côté par les employés du poste afin de ne pas être inspectées ex. : retours de magasin. Les quantités estimées par variété, par format et date d'emballage seront inscrites sur le rapport dans la section commentaire.

L'Association et la Fédération ont conclu une entente pour apporter des modifications à la Convention de mise en marché. Les agents autorisés emballeurs recevront copie de ces modifications dès leur homologation par la RMAAQ.

Maintien de l'intensification de l'inspection qualité (obligatoire)

Suite aux résultats de fermeté des pommes constatés pendant la saison de commercialisation 2010-2011, le comité de gestion de la convention a décidé unanimement de maintenir l'intensification des efforts d'inspection qualité.

Un inspecteur Qualité supplémentaire sera en fonction à plein temps d'octobre jusqu'à la fin de janvier pour s'assurer du respect des normes de fermeté. De plus, les cédules d'inspection seront encore plus aléatoires. Ne soyez pas surpris si vous avez la visite de l'inspecteur deux fois de suite et même plus.

Encore cette année, on cherche le trouble ! Nous avons déjà remarqué des lots de piètre qualité chez nos détaillants avant le début du service d'inspection, nous espérons que la qualité va être à la hauteur de la dernière saison de commercialisation. Le but n'est pas d'importuner les emballeurs, mais d'éviter que les lots de mauvaise qualité se retrouvent sur le marché. À cet effet, les inspecteurs suivront les lots à **l'aide des dates d'emballages**. C'est pourquoi vous devez indiquer les dates **en jours juliens sur les boîtes** tel que stipulé à l'article 6.12 de la Convention.

Inspections de fruiteries et de détaillants non affiliés aux trois grandes chaînes

À l'hiver 2011, la Fédération et l'Association ont eu des plaintes des consommateurs sur la qualité des fruits disponibles dans les fruiteries et détaillants indépendants. Le comité de gestion a décidé d'instaurer un projet pilote et a confié un mandat à Gestion Qualiterra pour vérifier la qualité des pommes vendues dans six fruiteries ou détaillants indépendants. Les résultats de ces inspections ont démontré une piètre qualité des pommes disponibles chez ces commerçants.

Les membres du comité de gestion ont décidé pour la saison de commercialisation 2011-2012 de poursuivre ces inspections des fruits achetés dans les fruiteries et détaillants indépendants sur une base mensuelle. Ces inspections se font sur la base des normes de classification et de qualité de l'annexe A. À la fin de l'année 2011-2012, les agents autorisés qui auront été ciblés par ces inspections recevront le rapport de l'année. Les membres du comité de gestion prendront connaissance des résultats de ce projet sans obtenir les noms des agents autorisés impliqués. L'objectif du projet consiste à connaître exactement la qualité du produit livré à ce type d'établissement. Dans un 2e temps les membres du comité gestion regarderont les correctifs à apporter à la convention pour s'assurer que ce type de marché puisse vendre une pomme de qualité uniforme à longueur d'année.

Prix minimum de la pomme tardive destinée à la consommation à l'état frais – récolte 2011

Prenez note : La Pomme s'applique SEULEMENT pour les variétés suivantes : **Paulared, McIntosh, Cortland, Spartan, Empire et Gala**

Date	Sunrise Paulared Lobo Gingergold	McIntosh Spartan Empire Cortland	Gala	Honeycrisp	Rouge Délicieuse	Jaune Délicieuse	Autres variétés tardives
À compter du début de l'écoulement	S : 12,00 \$ C : 12,00 \$						
À compter du début de l'écoulement		S : 12,00 \$ C : 14,00 \$	S : 13,00 \$ C : 17,00 \$	S : 34,00 \$*** C : 34,00 \$***			
À compter du début de l'écoulement					S : 12,00 \$ C : 15,00 \$	S : 12,00 \$ C : 17,00 \$	S : 12,00 \$ C : 14,00 \$

*** Spécifications pour la Honeycrisp

- calibre minimal : 2 3/4 pouces (70 mm) en cellule ou en sac
- Pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire
- Coloration : rouge ou rouge rayé doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit

Nouvelle catégorie : Pomme : destinée aux Centres de la petite enfance et garderies exclusivement

À compter du début de l'écoulement	8,40 \$	8,40 \$	9,10 \$	n/a	n/a	n/a	n/a
------------------------------------	---------	---------	---------	-----	-----	-----	-----

*Précisions sur Pomme : Les pommes sont de calibre 2 3/8 pouces et inférieur à 2 1/2 pouces et le prix est 30 % de moins que les pommes en sac

Pommes destinées au commerce interprovincial et/ou à l'exportation

À compter du début de l'écoulement jusqu'au 31 octobre 2011	Le rabais de 1 \$ s'applique pour les pommes McIntosh et Spartan réfrigérées en VRAC. Le rabais s'applique sur le résultat du classement pré-déterminé (cellule et sac) pour les pommes destinées à l'état frais. Les agents autorisés devront conserver les factures de vente s'y rattachant pour validation par l'inspecteur-vérificateur des conventions de mise en marché.						
-------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	--	--

S: Sac

C: cellule

PRIX DES VARIÉTÉS HÂTIVES : Les membres du comité ont décidé que le prix des variétés hâtives serait flottant.

PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais (téléphonique) se tiendra le **lundi 3 octobre à 19 h 30** dans le but de discuter du prix des pommes tardives. Selon l'avancement de la récolte, le comité pourrait se réunir avant le 3 octobre pour discuter du calendrier des dates de mise en marché.

Prix minimum de la pomme destinée à la transformation – Récolte 2011 – FAB le producteur

Décision du 29 août 2011 du comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation.

DATE JOUR/MOIS	POMMES À JUS STANDARD	• POMMES À SAUCE	• POMMES À JUS OPALESCEMENT
À compter du début de la récolte	Hâtives 0,06 \$ la livre ou 2,52 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,085 \$ la livre ou 3,57 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,085 \$ la livre ou 3,57 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la récolte	Tardives 0,0575 \$ la livre ou 2,42 \$ le minot de 42 livres	Tardives 0,1025 \$ la livre ou 4,31 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) 0,085 \$ la livre ou 3,57 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)	Tardives 0,1025 \$ la livre ou 4,31 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage) 0,085 \$ la livre ou 3,57 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)

- Les transformateurs demandent que les pommes livrées dans cette catégorie ne soient pas de la pomme tombée, mais de la pomme cueillie de qualité.

Deuxième estimation de récolte de pommes du Québec (1000 minots)

Région Du Québec	McIntosh 2011	Empire 2011	Cortland 2011	Spartan 2011	Paulared 2011	Gala 2011	Honeycrisp 2011	Autres tardives 2011	Hâtives 2011	Estimation 2011	Total 2010 Estimation	Total 2009 Réel	Total 2008 Réel	Total 2007 Réel	Total 2006 Réel
Sud-Ouest de Montréal	555	65	100	78	45	20	35	80	30	1 008	975	865	900	1 089	810
Richelieu-Rouville	1 673	105	94	176	50			130	60	2 288	2 051	2 602	2 136	2 698	1 727
Missisquoi	548	35	78	60	43	20	9	39	25	855	720	973	935	1 044	768
Laurentides	743	79	112	200	77	2	4	140	30	1 387	1 499	1 558	1 432	2 248	1 038
Cantons de l'Est	46	3	4	3	2	0	1	5	4	68	69	85	81	91	67
Québec	70	2	40	5	15	0	5	40	5	182	178	138	138	167	147
Autres régions	23	1	8	4	1	0	0	14	2	53	51	49	49	59	51
Grand total 2011 estimation	3 658	290	436	526	233	42	54	448	156	5 841					
Grand total 2010 estimation	3 427	239	509	414	229			565	160		5 543				
Grand total 2009 réel²	2 734	434	781	924	428	73	38	711	134			6 270			
Grand total 2008 réel¹	2 722	340	737	681	284			681	170				5 671		
Grand total 2007 réel¹	3 624	444	961	887	370			813	222					7 395	
Grand total 2006 réel¹	2 257	276	599	553	230			507	138						4 607

minot = 42 lb

Source : MAPAQ, Institut de la statistique du Québec, Fédération des producteurs de pommes du Québec, Clubs d'encadrements techniques, Financière agricole du Québec

¹ L'estimation des variétés est effectuée à partir de la moyenne des minots transigés à l'état frais via la banque de données de la Fédération pour les années 2002 à 2008

² L'estimation des variétés est effectuée à partir des minots transigés à l'état frais excluant la région de Québec via la banque de données de la Fédération pour l'année en cours.

Mise en garde:
Nous tenons à faire une mise en garde quant à l'estimation de la récolte de pommes du Québec. Cette estimation se fait au meilleur de la connaissance des membres du Comité, donc elle peut varier de ± 15%. La production réelle peut aussi fluctuer selon les conditions climatiques d'ici la récolte.

Minots		Minots	
2010	5 543 000 (1)	2010	5 543 000 (1)
2009	6 270 000 (2)	2009	6 270 000 (2)
2008	5 671 000 (2)	2008	5 671 000 (2)
2007	7 395 000 (2)	2007	7 395 000 (2)
2006	4 607 000 (2)	2006	4 607 000 (2)
2005	5 366 906 (2)	2005	5 366 906 (2)
2004	5 819 000 (2)	2004	5 819 000 (2)
2003	4 369 868 (2)	2003	4 369 868 (2)
2002	4 576 787 (2)	2002	4 576 787 (2)
2001	5 189 000 (2)	2001	5 189 000 (2)
2000	5 093 000 (2)	2000	5 093 000 (2)
1999	6 503 452 (2)	1999	6 503 452 (2)
1998	4 067 000 (2)	1998	4 067 000 (2)
1997	5 027 600 (2)	1997	5 027 600 (2)
1996	5 313 000 (2)	1996	5 313 000 (2)
Moyenne 5 ans	5 897 200	Moyenne 15 ans	5 387 441

(1) estimation

(2) production réelle



Fédération des producteurs
de pommes du Québec
Affiliée à l'UPA

Codophone : 450 679.0530 poste 8671 ou 450 679.4265

Daniel Ruel
Fédération des producteurs de pommes du Québec